

PORTIQUE PIVOTANT PARKING BOIS

Référence : 20011

RESUME

Ce portique pivotant parking en bois limite l'accès aux véhicules hors gabarit (camping-cars, caravanes, camions).

Le système pivotant à double battant permet de libérer l'accès aux véhicules de secours et d'entretien sur simple déverrouillage.

Il s'installe aux abords des parcs publics, des forêts ou dans les lieux souhaitant préserver leur cadre naturel.

La hauteur limite de passage est de 2,10 m et la largeur de passage s'étend de 6 à 7 m.

Il est conçu en pin traité autoclave classe 4, pour une durabilité et solidité à toute épreuve en extérieur.

Le cadenas pompier, la clé pompier et le panneau limitation de hauteur sont disponibles en option.

Les points forts :

- Fabrication 100% française
- Bois traité autoclave classe 4
- Esthétique
- Livraison gratuite

DECLINAISONS

Option cadenas pompier	Option clé triangle	Option panneau limiteur de hauteur ø 300 mm
Non	Non	Non
Non	Non	Oui
Non	Oui	Non
Non	Oui	Oui
Oui	Non	Non
Oui	Non	Oui
Oui	Oui	Non
Oui	Oui	Oui

DESCRIPTION

Pourquoi installer un portique pivotant parking bois ?

Le limiteur de hauteur pivotant en bois à deux battants permet d'interdire l'accès aux véhicules hors gabarit (comme les camping-cars, caravanes ou camionnettes).

Il est idéal pour les entrées de forêts, sur le littoral ou les sites touristiques.

Conçu en pin massif traité autoclave classe 4 et assemblé avec une quincaillerie en acier galvanisé, il résiste durablement aux intempéries, aux champignons et aux insectes.

Son esthétique chaleureuse s'intègre parfaitement dans le paysage.

La structure ne nécessite aucun entretien.

Elle s'appuie sur deux poteaux robustes de section 135 × 145 mm et intègre deux lisses de 4 m de long (section 45 × 145 mm), garantissant une excellente tenue mécanique.

D'une hauteur hors-sol totale de 3 m, l'installation fixe la hauteur limite de passage à 2,10 m.

Spécialement pensé pour les voies larges, ce modèle permet de couvrir une largeur de passage comprise entre 6 et 7 m.

Comment installer le limiteur de hauteur pivotant en bois sur platines ?

L'installation de ce portique s'effectue par fixation sur platines au sol.

Voici les étapes de pose :

1. Tout d'abord, creusez deux réservations au sol destinées à recevoir les massifs en béton pour chaque poteau.
2. Déposez un gabarit de pose puis positionnez les tiges d'ancrage dans le béton encore frais.
3. Une fois le béton stabilisé, venez fixer les platines des poteaux en bois sur les tiges d'ancrage.

Le portique est livré complet avec sa plaque rétroréfléchissante « HAUTEUR LIMITE 2,10 m », indispensable pour prévenir les collisions de nuit ou par mauvais temps.

Le verrouillage central de la structure est assuré par un système de clayette associé à un cadenas en laiton.

Options disponibles :

- Cadenas pompier de 14 mm : Le cadenas à empreinte triangle verrouille l'accès aux usagers non autorisés tout en garantissant un passage immédiat aux services d'urgence.
- Clé pompier de 14 mm : La clé triangle permettant d'ouvrir le cadenas pompier.

- Panneau Limitation de hauteur "2,10m" (Diamètre 300 mm) : Le panneau indique clairement la hauteur maximale autorisée afin d'alerter les conducteurs.

Ces éléments sont recommandés pour sécuriser le site et faciliter l'intervention des secours.

Pour réguler l'accès à vos zones de stationnement, découvrez notre [gamme de portiques de parking](#) au sein de notre sélection de [barrières et portiques de parking](#).

Selon vos contraintes d'accès, optez pour un [portique parking en bois gabarit fixe](#) ou un [portique de parking en acier pivotant](#) pour une résistance maximale.

Complétez votre signalétique d'information avec une [vitrine pour affichage en extérieur](#) et une [borne signalétique en bois pour espaces verts](#).

Caractéristiques du portique limitation de hauteur en bois

Dimensions :

- Largeur de passage : 6 000 à 7 000 mm
- Hauteur limite : 2 100 mm
- Hauteur hors-sol : 3 000 mm
- Section des poteaux : 135 × 145 mm
- Section des traverses : 45 × 145 mm
- Longueur des traverses : 4 000 mm

Matériaux :

- Pin traité autoclave classe 4
- Acier galvanisé

Fixation : Sur platines

Mécanisme d'ouverture : le système pivotant en 2 parties (double battant)

Eléments :

- Fixations et quincaillerie
- Clayette et cadenas en laiton
- Plaque rétroréfléchissante « HAUTEUR LIMITE 2.10 m »

En option :

- Cadenas pompier à serrure triangulaire 14 mm
- Clé pompier triangulaire 14 mm
- Panneau de limitation de hauteur 2,10 m. Diamètre 300 mm, dibond 3 mm + vinyle. À fixer en surface.